

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1896

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

333 633 790 RCS Lyon.

THELEM.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 40000.00 EUR.

Adresse : 9, Avenue Victor Hugo, 69160 Tassin-la-Demi-Lune.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : THELEM la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 9 avenue Victor Hugo 69160 Tassin-la-demi-Lune. le montant du capital : 40 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 333 633 790 RCS LYON Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ATELIA la forme : SARL l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 9 avenue Victor Hugo 69160 Tassin-la-demi-Lune. le montant du capital : 10 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 834 635 823 RCS LYON L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 16 777 € passif : 14 557 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Compte tenu de la détention de l'intégralité des actions de la société absorbée et de la société absorbante par la société XENIOS, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange et la fusion ne donnera pas lieu à l'augmentation du capital de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant. La date du projet commun de fusion : 31 mai 2024 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 3 juin 2024 au Tribunal de commerce de Lyon Pour la société Absorbante le 3 juin 2024 au Tribunal de commerce de Lyon..